

# BULLETIN ADHESION 2024

---

## DENOMINATION :

**Responsable Etablissement :**

Adresse :

Code postal et Ville :



---

**Interlocuteur Charte :**

@



Statistiques :

Moyenne collecte des 2 dernières campagnes : .....Tonnes

Nombre moyen de producteurs apporteurs de Maïs (\*) : .....

(\*) Cette information, uniquement statistique, nous est utile pour estimer le nombre approximatif de producteurs associés à la Charte, question qui nous est souvent posée par la presse, les débouchés...

**La signature de ce document tient lieu de preuve de mon acceptation des conditions de la Charte 2024.**

Date :

Signature :

*Nom, prénom et fonction du signataire*

CACHET  
SOCIETE

## Bulletin à retourner :

- ⇒ Par courrier au siège de l'association
- ⇒ Par mail à [ILEJEUNE@invivo-group.com](mailto:ILEJEUNE@invivo-group.com)

Siège de l'Association :

Chez SICA du Silo Portuaire de Bordeaux Quai Alfred de Vial CS 30415 – Bassens 33563 CARBON BLANC

Tél : 05.56.33.47.00 / Fax : 05.56.06.22.76 - [www.maisclasse-a.com](http://www.maisclasse-a.com)

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture de Bordeaux sous le n° 290624

# COTISATIONS 2024

L'adhésion à la **Charte 2024** est impérativement liée :

- ➔ à l'acceptation de la Charte 2024 par le visa du bulletin d'adhésion
- ➔ à la validation du guide d'auto-évaluation par la commission d'agrément.
- ➔ à la participation à l'enquête parcellaire Arvalis/Germ Services (avec la mise à disposition obligatoire d'une parcelle, d'un échantillon d'épis un mois environ avant la récolte et d'un échantillon collecté à la récolte.
- ➔ à l'acceptation de tout audit venant de l'Association et le solde des écarts consignés lors des précédents audits
- ➔ au règlement de la cotisation selon la décision du Conseil d'Administration du 09/02/2024

CATEGORIES	COTISATIONS
- Collecteurs de maïs de plus de 200 000 T dans la zone Charte - Silos portuaires	<b>750 €</b>
- Collecteurs de maïs de moins de 200 000 T dans la zone Charte	<b>525 €</b>
- Groupements de commercialisation- - Fédérations de CUMA et d'Entrepreneurs - Autres	<b>350 €</b>

Bulletin à retourner au siège de l'association :

- ⇒ **Courrier :**  
ASSOCIATION CHARTE QUALITE MAIS CLASSE A  
Chez SICA DU SILO PORTUAIRE DE BORDEAUX  
Quai de VIAL  
CS 30415 - Bassens  
33563 CARBON BLANC CEDEX
- ⇒ **Mail :**  
ILEJEUNE@invivo-group.com

Le règlement peut être effectué par :

- Chèque à l'ordre de Charte Qualité Maïs Classe A
- Virement IBAN FR76 1330 6001 5766 0013 3320 944: CA AQUITAINE

Siège de l'Association :

Chez SICA du Silo Portuaire de Bordeaux Quai Alfred de Vial CS 30415 – Bassens 33563 CARBON BLANC  
Tél : 05.56.33.47.00 / Fax : 05.56.06.22.76 - [www.maisclasse-a.com](http://www.maisclasse-a.com)  
Association Loi 1901 déclarée en Préfecture de Bordeaux sous le n° 290624